

# GT Transformation du régime indemnitaire des personnels techniques

---

## Mandat

Les textes de mise en conformité du régime indemnitaire des personnels techniques ont été publiés en août 2010 dont ceux relatifs à l'EVS.

Des réflexions doivent être menées pour transformer ce régime et son indexation à compter de 2012.

Il s'agit par conséquent de modifier le régime indemnitaire des personnels techniques de l'aviation civile afin de le simplifier. Ce nouveau dispositif devra être compatible avec l'Opérateur national de paie (ONP) et s'appuiera sur une construction de type PFR à l'instar de ce qui est prévu pour les personnels administratifs.

Ainsi, un groupe de travail est mis en place pour étudier cette refonte. Il vise à bâtir deux dispositifs basés sur les fonctions et la performance, un pour les ICNA et un pour les autres personnels techniques, qui devront prendre en compte notamment la simplification et l'harmonisation du système, les fonctions tenues, la performance et les problématiques d'effectifs.

L'animation de ce groupe de travail est confiée au sous directeur des personnels du secrétariat général, Olivier Chansou.